

*L'ajournement***MOTION D'AJOURNEMENT***[Traduction]*

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES PÊCHES—LE GRAND NOMBRE DE HARENGS TROUVÉS
MORTS DANS LA BAIE DE FUNDY—DEMANDE D'ENQUÊTE SUR
LES CAUSES ET D'ASSISTANCE POUR LES PÊCHEURS

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, le 7 décembre dernier, je posais une question au nom de certains pêcheurs de Grand Manan qui ont subi de très lourdes pertes de revenu par suite de circonstances qui ne dépendaient nullement de leur volonté. Ces gens ont exposé leur cas au personnel du ministère de l'Environnement. Ils se sont montrés patients, polis, mais n'ont pas été exigeants. Ils ont simplement présenté les faits tels qu'ils les connaissaient, pour leur propre compte. Ils ont engagé toutes les dépenses nécessaires pour réaliser une bonne pêche, mais n'ont rien pris après avoir lancé leurs filets à l'eau.

Je prends la parole pour lancer un appel en leur faveur. Je crois que si nous examinons le rapport des dépenses faites par le ministère de l'Environnement, par l'intermédiaire de sa direction des pêches, nous constaterons que le ministère est venu en aide à un grand nombre de gens dans l'industrie de la pêche au Canada. Il me semble équitable qu'on manifeste la même compréhension envers ces personnes, comme on l'a fait si judicieusement et convenablement pour d'autres Canadiens, y compris des pêcheurs. Je crois que ce serait faire preuve de discrimination que de les écarter, étant donné plus particulièrement l'attitude très digne qu'ils ont adoptée et l'excellente façon dont ils ont plaidé leur cause.

● (2200)

Il est nécessaire de tenir compte de l'économie de base de l'île du Grand Manan. Il est fort probable qu'aucune autre localité canadienne ne dépend plus d'une source unique de revenu que cette île. Sauf pour une saison touristique très brève qui contribue un peu à l'économie générale, le revenu de bon nombre d'habitants de l'île vient essentiellement de la pêche. L'économie générale de la région souffre lorsque les pêcheurs sont privés d'une partie de ce revenu, pour une cause naturelle ou autre.

La pêche n'offre pas un revenu garanti mais cyclique. Cela s'applique tout particulièrement à ce groupe de pêcheurs cette année, car comme cela arrive parfois deux années sur cinq, ils auraient pu prévoir un revenu suffisant et très généreux. Le pêcheur à la bordigue doit accepter le fait que peut-être seulement deux années sur cinq seront vraiment prospères. Les autres années, ils pourraient rentrer dans leurs frais avec de la chance et la cinquième année ne leur rapporterait virtuellement rien.

Non seulement est-il fâcheux qu'une bordigue ne donne absolument aucun résultat pendant une saison de pêche complète, mais cette saison-ci s'annonçait particulièrement bonne et le revenu prévu était celui sur lequel ils comptaient, sur une période de cinq ans, pour avoir une moyenne raisonnable.

[M. Roche.]

Ces gens ne demandent pas une contribution exorbitante du gouvernement canadien, mais simplement qu'on leur donne l'aide déjà accordée par le passé aux pêcheurs à la bordigue. Ils ont indiqué quel aurait été leur revenu en demandant au ministre de le reconnaître et de les aider de façon équitable. On a jugé que certaines de leurs réclamations étaient élevées, mais je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, qu'ils n'ont pas gonflé le revenu qu'ils auraient touché normalement, car le poisson est abondant à cette période.

Les pêcheurs de ces régions se heurtent aux règlements, à la délivrance de permis et au contrôle des stocks. L'économie de la région en a beaucoup souffert et l'industrie de transformation a peine à survivre. Cette île devrait pouvoir jouir d'une attention spéciale pour ce qui est de la pêche. Le processus de délivrance des permis les a beaucoup gênés. Lorsqu'on n'a qu'une source de revenus et que celle-ci est limitée par l'imposition de quotas et de permis, la possibilité d'accroître ses gains est carrément éliminée. Quelques jours de travail de plus dans un autre domaine auraient pu ajouter à leurs revenus, mais on le leur a refusé. Ils sont désavantagés par le processus de délivrance des permis. Ce n'est pas comme si ces personnes étaient sur la partie continentale du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse où elles auraient l'occasion de se trouver d'autres sources de revenus, elles tirent tout leur revenu de la pêche.

J'estime que lorsqu'un groupe comme celui-ci n'a pas la chance de faire une bonne pêche à cause des circonstances qui échappent à sa volonté, le ministre devrait prendre la chose en considération et traiter ces pêcheurs comme les autres au Canada et leur accorder une compensation.

M. Jim Fleming (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, comme le député le sait parfaitement, les chercheurs de la station biologique de St. Andrews au Nouveau-Brunswick ont fait une enquête approfondie l'été dernier sur le grand nombre de harengs trouvés morts dans la baie de Fundy. Toutes les preuves indiquent que la mort des harengs était due à des causes naturelles et non à une explosion. Les résultats de cette enquête, y compris un rapport du ministère de la Défense nationale, ont été signalés au député ainsi qu'aux pêcheurs en cause, lors d'une réunion tenue il y a quelques semaines à Grand Manan. On peut comprendre que les pêcheurs présentent une réclamation pour le manque à gagner, mais à la lumière de ces résultats, il n'a pas été possible d'accorder de compensation aux victimes de cet incident.

Toutefois, le ministre et les hauts fonctionnaires de son ministère se rendent parfaitement compte que les pêcheurs à la bordigue doivent faire face à un grand nombre de problèmes sur lesquels il faut se pencher, notamment les fluctuations dans la quantité des prises. A cet égard, le ministère des Pêcheries et de l'Environnement a convoqué une deuxième réunion pour discuter de ces questions avec les pêcheurs à la bordigue. Ces réunions où l'assistance a été nombreuses, se sont avérées utiles pour cerner les possibilités de modification à long terme dans la pêche, surtout la mise en place d'un régime d'assurance-prise et la participation plus étroite des pêcheurs à la gestion des pêches.